

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-876

présenté par

Mme Arrighi, Mme Batho, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain,
M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoës, M. Lucas,
Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas,
Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian et M. Thierry

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Infrastructures et services de transports	1 000 000 000	0
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0
Prévention des risques	0	0
Énergie, climat et après-mines	0	0
Service public de l'énergie	0	1 000 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)	0	0
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	0
TOTAUX	1 000 000 000	1 000 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

En plus des moyens prévus par le contrat plan État-SNCF, la modernisation du réseau ferroviaire nécessite un investissement supplémentaire. Selon le rapport du Sénat intitulé « *comment remettre la SNCF sur rail ?* » de mars 2022, les estimations de SNCF Réseau, pour la modernisation du réseau s'élèvent à 15 milliards d'euros. La modernisation du réseau suppose un déploiement rapide du système européen de gestion du trafic ferroviaire (en anglais, European Rail Traffic Management System, ERTMS) et de la commande centralisée du réseau (CCR).

Face aux enjeux de performance et d'accroissement des capacités du réseau ferroviaire national, un déploiement tardif de l'ERTMS et de la CCR est en contradiction tant avec les objectifs de retour à l'équilibre du modèle économique du gestionnaire d'infrastructure qu'avec les engagements environnementaux de la France et de report modal vers le ferroviaire.

Cet amendement propose un étalement de l'investissement sur 15 ans, soit un investissement de 1 milliard d'euros par année à compter de l'année 2023. A ce titre, pour l'année 2023, l'amendement procède :

- D'une part à l'augmentation d'1 milliard d'euros en AE et CP de l'action 41 - *Ferroviaire* du programme « Infrastructures et services de transports »,

- D'autre part à la réduction à due concurrence en AE et CP, des crédits de l'action 11 - *Soutien dans les zones non interconnectées au réseau métropolitain* du programme « Service public de l'énergie ».

Cette baisse vise uniquement à respecter les règles de recevabilité. Les auteurs de cet amendement n'ont aucune intention de baisser les crédits de cette action et souhaitent que le Gouvernement lève le gage.